

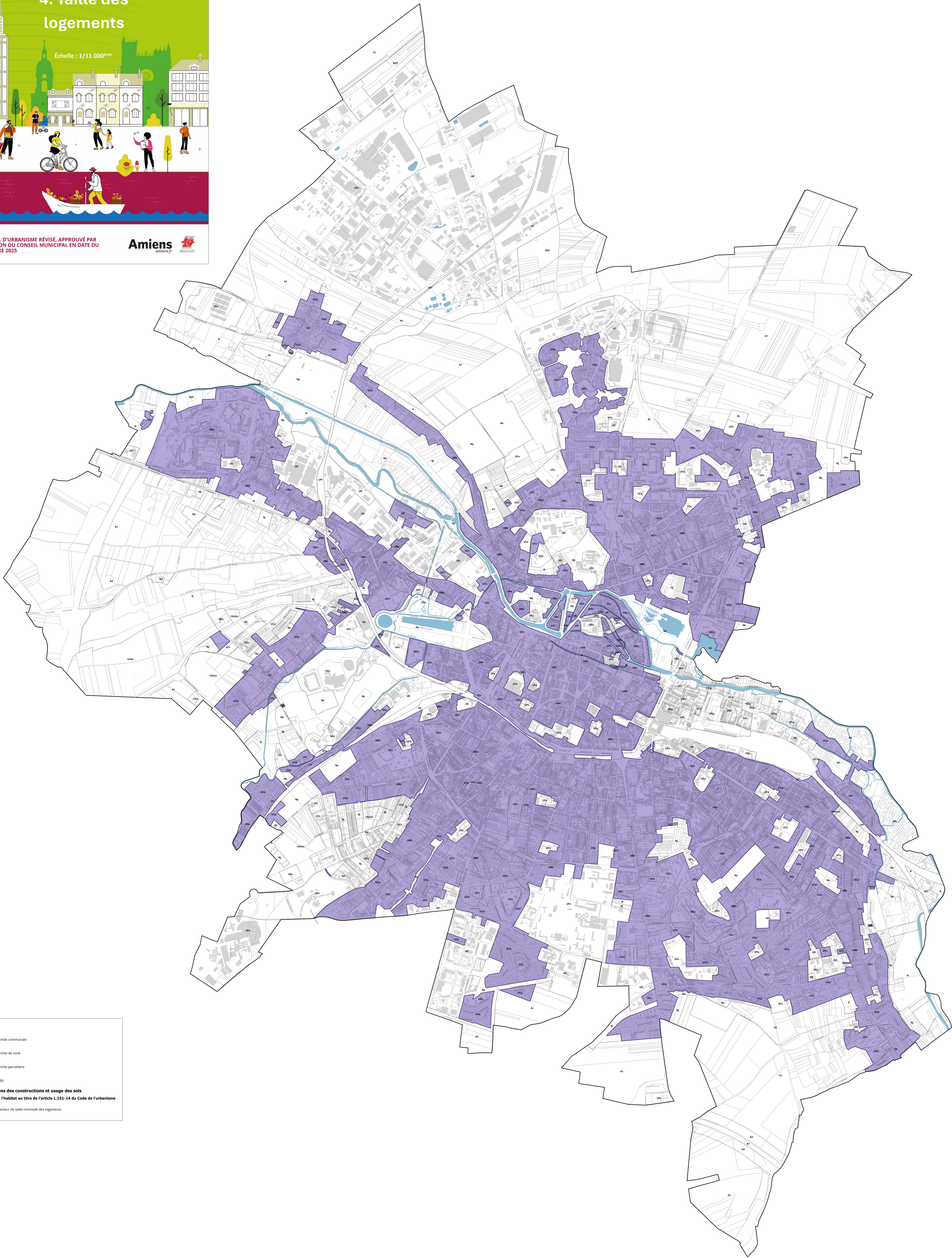
4. Taille des logements

Échelle : 1/11 000^{ème}



PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISÉ, APPROUVÉ PAR
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
11 DÉCEMBRE 2025

Amiens
amiens.fr



Contexte

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite parcellaire
- B30

Destinations des constructions et usage des sols

Mixité dans l'habitat au titre de l'article L.151-14 du Code de l'urbanisme

Secteur de taille minimale des logements